

Editorial

Un nouvel adversaire pour Blocher

Lise Bailat

Correspondante parlementaire



C'est la surprise politique de ce week-end pascal: une nouvelle association, nommée pour l'heure en français Avantage Suisse, veut mener une campagne permanente en faveur des Bilatérales, du nom de ce bouquet d'accords qui lie la Suisse et l'Union européenne (UE), mis sous forte pression depuis le vote du 9 février 2014.

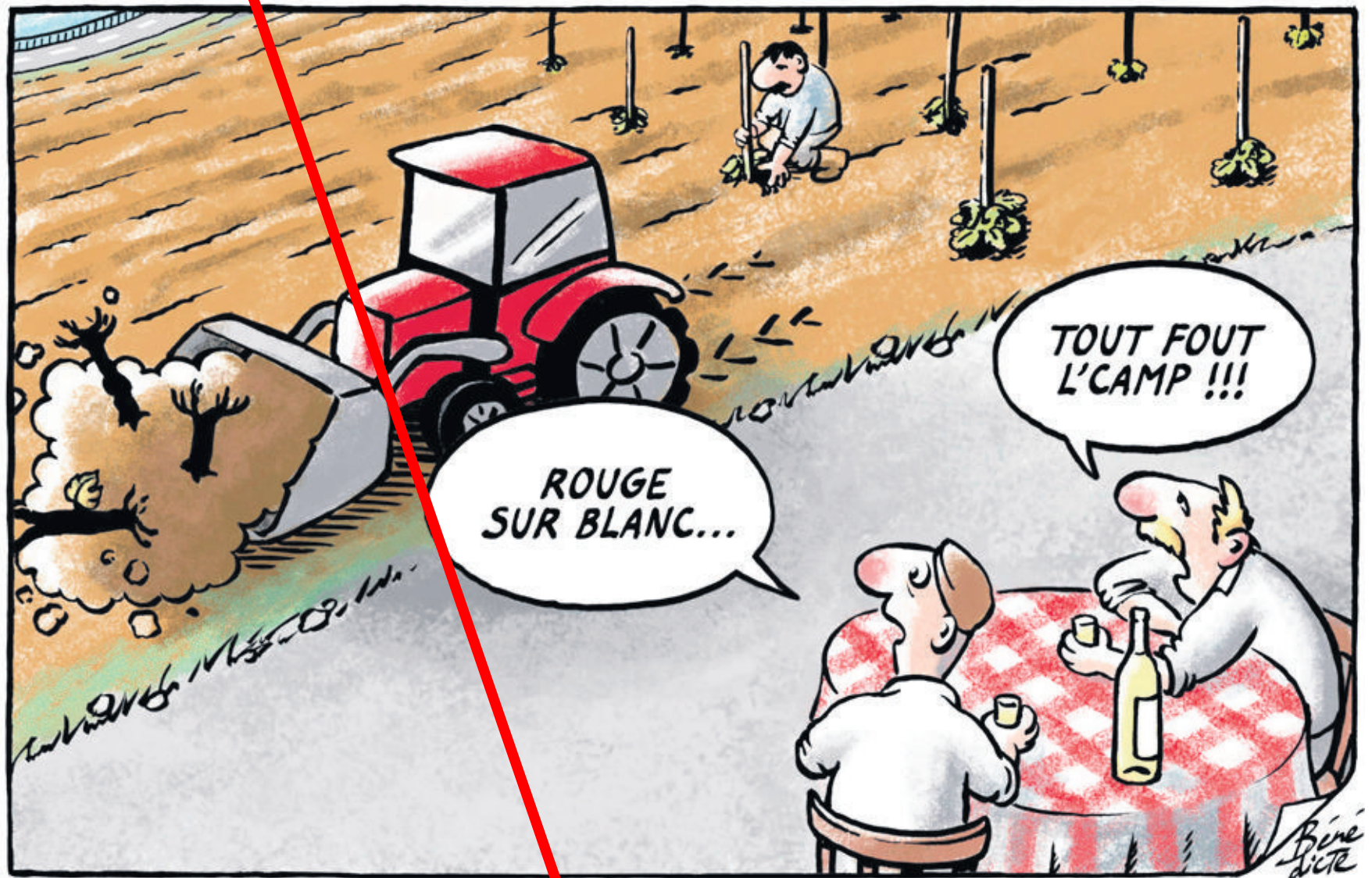
Ce comité politico-économique a enfin compris que, sur les brûlantes relations Suisse-Europe, il ne suffisait pas de mener campagne deux mois avant un vote pour le gagner. Ni de ressortir quelques bons vieux adages sur la prospérité helvétique, comme l'avait fait EconomieSuisse avec son piteux pommier avant le 9 février. Car le prochain scrutin sur nos relations avec l'UE pourrait bien s'annoncer comme un plat de résistance: pour

«Le prochain scrutin sur nos relations avec l'UE s'annonce comme un vote pour ou contre les Bilatérales»

ou contre les Bilatérales. Et dans les cuisines politiques, le camp isolationniste mené par Christoph Blocher a pris de l'avance dans ce débat. Le ténor zurichois lève une véritable armée de *Neinsager* depuis son retrait du parlement. Il vole de séances d'information en meetings populaires, toujours aussi charismatique. Il enseigne à écrire des lettres de lecteurs. Il impose son vocabulaire dans le débat public: personne ne sait vraiment qui sont ces fameux «juges étrangers» mais tout le monde en parle. Personne ne voit concrètement où se situe aujourd'hui «l'adhésion rampante à l'UE» mais tout le monde en a peur. L'ancien ministre n'en fait pas mystère: ces Bilatérales qu'il présentait jusqu'à récemment comme l'alternative à l'adhésion ne lui paraissent aujourd'hui plus nécessaires.

Face à ces méthodes, la riposte existe déjà. Mais pas le porte-monnaie. Avantage Suisse, soutenue par de riches entrepreneurs, permettra de contrer les millions de Christoph Blocher et d'équilibrer le débat public. Si elle réussit, elle aura dédramatisé Bruxelles, sans toutefois en faire une future fiancée. **Page 6**

Bénédicte A Pully, on arrache du chasselas pour planter des cépages rouges



Courrier des lecteurs

Formation Quelques éléments de réponse

A propos de l'article intitulé «Le vrai visage de l'université» et de la question posée «Y a-t-il trop d'étudiants en sciences sociales?» (24 heures du 25 mars 2015).

La question posée n'implique pas de réponse facile. En revanche, il est plus aisé de donner des éléments de réponse à la question de savoir pourquoi il y a tant d'étudiants qui choisissent cette voie. Et pour cela je fais référence, dans le cadre du canton de Vaud, au choix limité d'études universitaires pour certains gymnasiens.

En bref, les gymnasiens qui ont choisi l'option spécifique (OS) «Physique et applications des mathématiques» ou «Biologie et chimie» entrent en grande majorité à l'EPFL, en faculté de biologie et de médecine, ou en faculté des géosciences et de l'environnement. Ceux qui ont choisi l'OS «Economie et droit» entrent majoritairement en HEC ou en Droit. Restent les OS «Arts visuels», «Espagnol», «Italien», «Musique», «Philosophie et psychologie» (accessoirement les OS «Latin» et «Grec», choisies par un nombre très restreint d'élèves).

Comme ces gymnasiens peuvent difficilement choisir les facultés susmentionnées (pour des raisons liées au niveau de mathématique ou au choix des OS), ils se dirigent majoritairement vers la Faculté des sciences sociales et politiques (SSP) ou, dans une moindre mesure, vers celles des lettres, et de théologie et sciences des religions.

Une conclusion possible est que le système actuel de formation secondaire jusqu'à la maturité force ce choix et peut expliquer le nombre élevé d'étudiants qui se retrouvent à la faculté des SSP.

Bernard Pfefferli, Lausanne

Israël Les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes

A propos de la lettre de lecteur de M. Pierre Tripet intitulée «Un rêve qui pourrait devenir réalité» (24 heures du 24 mars 2015).

M. Tripet nous apprend que le terrorisme est lié à l'existence d'Israël et à la non-créeation d'un Etat palestinien.

Il croit également que si Benjamin Netanyahou cédait les territoires contestés aux Palestiniens, l'Histoire se souviendrait de lui comme grand acteur de la paix au Proche-Orient. Ce dont les générations futures lui seraient reconnaissantes. Il termine ainsi: «Que Dieu, Adonai et Allah fassent que ce rêve devienne réalité.»

S'il fallait une preuve qu'il est impossible d'appréhender correctement les enjeux du Proche-Orient en faisant abstraction de l'éclairage biblique, M. Tripet n'aurait pas fait mieux.

Précisons d'abord que si Adonai et Dieu sont une seule et même personne, Allah tire son origine autre part. Ensuite, le partage du territoire donné par l'Eternel à Abraham, Isaac et Jacob (devenu Israël), et à leur descendance, doit, selon le prophète Joël, amener des jugements terribles sur les nations qui l'auront provoqué. La seule paix que les hommes obtiendront conduira à une ruine soudaine, car conclue sans tenir compte de Celui qui est le prince de la Paix, le Christ, Messie et roi d'Israël, dont le retour est aussi certain que le jour succède à la nuit.

L'enfer regorge de bonnes intentions. M. Netanyahou a dit un jour: «Si les Arabes déposent les armes, il n'y aura plus de guerre. Mais si Israël dépose les armes, il n'y aura plus d'Israël.» Idem en cas de cession de territoires.

Au vu de ce qui précède, mieux vaut éviter d'entrer dans l'Histoire comme grand acteur de la paix. Et pour l'éventuelle reconnaissance des générations futures, «no comment».

Les pensées de Dieu ne sont pas celles des hommes. Il serait prudent en tenir compte.

Michel Nowak, responsable stands «Chrétiens unis pour Israël», Echallens

Rives publiques Des rives ou dérives...

A propos de l'article intitulé «Le justicier des rives du lac a été condamné» (24 heures du 25 mars 2015).

Action illégale, mais acte légitime, laissait entendre la justice en condamnant le président de Rives publiques pour avoir délicatement enroulé le treillis d'un portail!

Pourtant, n'est-ce pas davantage condamnable de construire sans autorisation un portail privé sur le domaine public, en totale irrégularité avec la loi sur le marchepied qui dit «qu'il doit être laissé le long de la rive, sur une largeur de 2 m, un espace libre de toute construction ou obstacle»?

A quoi servent les lois si les autorités compétentes s'opposent aux demandes de les voir appliquées?

A quoi servent les servitudes de passage au bord du lac si les propriétaires ne respectent pas l'engagement qu'ils ont pris d'ouvrir les rives aux promeneurs en contrepartie d'un port ou d'un ponton privé sur l'espace public?

Existerait-il une justice à deux vitesses, des zones de non-droit où l'argent et la capacité de mobiliser des avocats dicteraient aux autorités la stratégie à adopter? Prudente envers le contribuable influent, même s'il bafoue les lois. Implacable

pour le simple citoyen qui aurait construit un cabanon sans mise à l'enquête.

En agissant de la sorte, les autorités mettent en péril la confiance que le citoyen se doit de porter en justice, au risque que celui-ci soit tenté de la rendre lui-même.

Pourtant, la loi fédérale a changé et stipule «qu'il convient de tenir libres les bords des lacs et de faciliter au public l'accès aux rives et le passage le long de celles-ci». Un propriétaire vient même d'être débouté par le TC qui lui a rappelé «qu'un passage public sur sa parcelle existe depuis 113 ans».

Sans scie ni tenaille, la population ne tardera pas à le rappeler aux autorités concernées si celles-ci persistent à nier cette réalité déjà bien vivante en d'autres rives.

Patrick Uebelhart, coprésident des Verts, Gland

Nouvelle gare de Lausanne Honneur au béton!

A propos de la lettre de lecteur de M. Paul Friderici intitulée «Une priorité, la densification» (24 heures du 26 mars 2015).

M. Friderici pense avoir une idée de génie en détruisant la belle marquise abritant les quais. Et en la remplaçant par des étages de dalles en béton qui abriteraient des expositions, des commerces, des bureaux, sans oublier un étage de parking!

Tant qu'à faire, je suggère à ce monsieur, pour compléter son œuvre, de prévoir carrément une tour de béton. Car on sait que le béton + le béton + le béton, ce serait l'idéal pour densifier cette place avec bonheur!

Et vive le béton!
Janine Galpy-Riva, Lausanne